

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 février 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Monot donnant pouvoir à M. Troussel
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Youssouf, M. Martin S.



Délibération n° 18-02 du 16 février 2023

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX PROJETS DE TERRITOIRE – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n° 18-03 du 14 avril 2022 approuvant la passation d'une convention entre le Département et les comités départementaux de handball et de roller skating et skateboard, ainsi que le club de Noisy-le-Grand Handball,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour 2023 au titre de leurs activités respectives, les subventions de fonctionnement affectées à la réalisation des objectifs conventionnels définis par pôles aux associations suivantes :

- 130 000 euros au Comité départemental de judo,
- 175 000 euros au Comité départemental de handball,
- 240 000 euros à Noisy-le-Grand handball,
- 320 000 euros au Tremblay-en-France handball SASP,
- 35 000 euros au Tremblay-en-France handball Association,
- 15 000 euros au Comité départemental de roller skating et skateboard,
- 75 000 euros au Club Sportif de Noisy-le-Grand roller skating,

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes : le Comité départemental de judo de la Seine-Saint-Denis, Tremblay-en-France handball SASP, Tremblay-en-France handball Association et le Club sportif de Noisy-le-Grand roller skating ;



- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés à conclure avec les associations suivantes : le Comité départemental de handball de la Seine-Saint-Denis, le Comité départemental de roller skating et skateboard et Noisy-le-Grand handball ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.